

---

## NOTE AUX INVESTISSEURS

---

Dans le cadre de son retour sur le Marché des Titres Publics (MTP) de l'UEMOA, l'Etat du Niger a initié le processus de règlement des sommes dues au titre de sa dette selon le chronogramme suivant :

1. Paiement au plus tard le 26 avril 2024, de la moitié des intérêts échus arrêtés au 28 avril 2024 ;
2. Organisation d'une opération spéciale le 26 avril 2024 pour l'apurement du capital dû au 28 avril 2024 ;
3. Paiement, dans un délai maximum de 30 jours après la restructuration du capital dû, de la deuxième moitié des intérêts échus et, de l'intégralité des intérêts de retard.

S'agissant spécifiquement de l'opération spéciale du 26 avril 2024, l'Etat du Niger envisage d'effectuer une émission de titres sur des maturités à court et moyen terme dont les ressources mobilisées serviront prioritairement à l'apurement du capital dû.

Afin d'accompagner le retour du Niger sur le MTP, nous vous saurions gré des dispositions que vous voudriez bien prendre, au niveau de vos instances de décision, pour une participation effective de votre structure à cette émission.

Titres,

Le Directeur de UMOA-

Oulimata NDIAYE DIASSE